

Délibération 36-2013/2014 du conseil d'administration du 08/10/2013

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés réputé favorable depuis le 02 décembre 2012 (demande d'avis n°1620023)

Décide

ARTICLE 1 : il est créé par Collège Saint-Exupéry un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé E-SIDOC dont l'objet est la « mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique »

ARTICLE 2 : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil
- Vie professionnelle
- Données de connexion

ARTICLE 3 : les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- État civil : Responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces

- Vie professionnelle : Responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces

- Données de connexion : Responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces

ARTICLE 4 : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du Collège Saint-Exupéry 42 avenue Pierre Sémard, 95400 Villiers-le-Bel.

ARTICLE 5 : le Chef d'établissement est chargé de l'exécution de la présente délibération du conseil d'administration qui sera publiée sur le site internet du collège à l'adresse : <http://www.clg-st-exupery-vlb.ac-versailles.fr/>